



Litige suite a vente de véhiucle

Par **belomaster**, le **20/02/2008** à **11:44**

bonjour,

samedi soir j 'ai vendu un camping car de 1984 sans ct.L'acheteur était d'accord et m'a demandé de baisser le prix de 500 euros que j'ai accepté. nous avons fait le tour du véhicule et il m'a dit qu il etait dieseliste et qu il n'y avait aucun soucis.

Ce monsieur part avec pour Marseille et moi j'habite Lille.

Il fait 650 km et tombe en panne, le moteur aurait soit disant "explosé".

il me demande de lui proposer une compensation voir meme le rembourser

je n'ai acun moyen de vérifier ces dires le camping car serait sur Limoge.

vendrdi apres midi petit tour chez un garaiste pour etre sur qu il n y aura pas de probleme il n'y avait aucun soucis.

je veux bien croire en la bonne foi de l acheteur mais je en suis pas un arnaqueur et je ne veux pas de probleme rien ne prouve qu il n'a pas roulé comme un fou.

j'ai vendu le véhicule en l'etat sans CT et nous etions d'accord tous les deux.

merci de m eclairer

sebastien